

USAGES DE LA « (RÉ)DUPLICATION » DANS LE FRANÇAIS, SURTOUT PARLÉ, CONTEMPORAIN

Je ne jurerai pas que « (ré)duplication » soit le vocable le plus approprié pour désigner toute une gamme d'excédents d'expression de plus en plus répandus dans la pratique écrite, et plus encore orale, de notre langue ¹. Mais soyons justes : le luxe et le flou de la terminologie grammaticale et stylistique, à l'image des phénomènes auxquels elle s'applique, laissent l'embarras du choix : *pléonasme*, *redondance*, *tautologie*, *(ré)duplication*, sans oublier la *périssologie* des anciennes rhétoriques...

« Redondance » et « tautologie » sont, du point de vue non normatif ici adopté, à proscrire : aussi bien Littré que le *Dictionnaire général* et le *Grand Larousse de la Langue française* les qualifient de négligence, voire de vice, l'une relevant plutôt du style, l'autre du mode de pensée. Tous trois accordent en revanche à « pléonasme » une valeur double : « surabondance de termes » soit inutile — Littré glose alors précisément « redondance » —, soit propre à donner plus de force à l'expression. « Réduplication » se situe un peu en dehors, avec une définition plus nette et restreinte. Le terme désigne une répétition de mots dans le cours d'une même phrase, destinée à « appeler l'attention » du lecteur ou de l'auditeur.

Selon cette tradition lexicographique, il eût mieux valu garder le mot « pléonasme », puisqu'il est déclaré apte à recouvrir des faits de stylistique à la fois intentionnelle et involontaire auxquels ces lignes seront également consacrées. Mais n'est-il pas aujourd'hui un peu hors d'âge et comme démonétisé ? « (Ré)duplication » ² sonne plus ferme et l'on voit mal pourquoi il ne pourrait point servir à traduire la tendance à (re)doubler tant un mot qu'un groupe de mots ou un tour syntaxique soit par lui-même, soit par un autre, aux fins d'exprimer (plus forte-

1. Des autres aussi : une très utile enquête de linguistique comparative serait à entreprendre à ce sujet.

2. On ne dira plus désormais que « duplication », gardant pour la conclusion le commentaire, en forme d'anecdote, du flottement entre présence et absence du préfixe.

ment ou non) un concept, un sentiment, etc. Une ample récolte de matériaux montre que cette itération déborde assez rarement le cadre binaire ³.

L'origine, les causes du phénomène font naître moins d'incertitudes que sa dénomination. Linguistes, psychologues, sociologues, chroniqueurs se rencontrent autour des mêmes observations : Bally lie à « l'intensité affective » les diverses manières, directes ou indirectes, « d'exagérer les idées », y compris les redoublements d'expression ⁴. Alain invite à pousser les analyses en ce sens :

Les grammairiens ont bien considéré la paresse, qui simplifie les langues, et les ramènerait à des cris monosyllabiques ; mais ils ne doivent pas oublier l'emphase, qui orne, complique et redouble. Les émotions crient, les passions déclament ⁵.

Marcel Cohen ⁶, relayé par Paul Imbs ⁷, fait intervenir un facteur supplémentaire, dont l'importance croît avec les conditions de vie moderne : le *bruit*, en y incluant « tout ce qui trouble un message, même si ce n'est pas quelque chose qu'on entend » ; le surplus expressif apparaît alors comme le moyen de surmonter cet obstacle à la communication et à la compréhension.

Sur un ton d'humoriste, mais non dépourvu de sérieux, R. Beauvais, auteur de *L'hexagonal tel qu'on le parle*, définit ce qu'il appelle « le syndrome du garde-champêtre ». Celui-ci, comme beaucoup d'autres porteurs d'uniformes, « ira d'instinct » vers le type d'énoncé le plus redondant, « en vertu de la fascination que les mots à effet exercent, depuis toujours, vers les âmes simples » (*op. cit.*, p. 8).

Gardes et maréchaussée ne sont pas seuls en cause : les exemples qui vont suivre, prélevés sur un fichier surpeuplé, le prouvent et P. Daninos (*Figaro* du 9-X-1974) a raison d'écrire : « Nous vivons à une époque d'inflation verbale : pour un mot, on en dépense cinq. »

Le sociologue A. Moles signale toutefois l'existence d'un « taux de redondance optimum », acceptable par le « lecteur-cible » ⁸ et qu'en effet nous respectons, sauf les cas où se place soit un locuteur mis « hors de lui », soit un écrivain recherchant un effet hors du commun.

Le fait étant ainsi cerné pour l'essentiel, il reste à distribuer ses manifestations entre un certain nombre de catégories-types qui, à

3. La relative fréquence, dans nos citations, de duplications allant au-delà ne doit pas tromper le lecteur : elle est due au parti pris de choisir souvent des exemples « voyants ».

4. *Traité de Stylistique française*, t. I, p. 173.

5. *Propos sur l'Éducation*, p. 194.

6. « Problèmes de la surabondance dans le langage », *Courrier Rationaliste*, 1963, p. 58-66.

7. « Sémantique et lexicologie », Actes du XVI^e Congrès de Linguistique et Philologie romanes, 1982, t. 1, p. 306.

8. Exposé fait à Strasbourg le 13-v-1972.

l'expérience, se révèlent couvrir la plupart des documents recueillis. C'est la première fois qu'une telle tentative est menée : elle demeure, cela va de soi, perfectible ; en particulier l'on pourra toujours enrichir de nuances, donc de variétés nouvelles, les espèces répertoriées ci-après.

Un point de méthode reste à fixer : dès lors que la duplication est regardée avant tout comme un accroissement de moyens formels mis au service d'une incitation naturelle ou d'un désir d'expressivité, on a choisi de ventiler ici les citations-témoins selon une perspective orientée « de la pensée à la langue ». Cela, bien entendu, n'exclut pas un autre travail voué au classement des modalités formelles du phénomène⁹.

Il est temps d'en venir aux exemples. L'espace manquant, on s'est résolu à en sélectionner un tout petit nombre, retenus pour leur valeur de types, et à l'occasion pour leur relief pittoresque. Ils sont distribués en un triptyque, dont les volets peuvent se nommer : expression de modalités : I. psychologiques ; II. chronologiques ; III. quantitatives. S'y ajoute un groupe de témoins qui ne s'inscrivent pas de manière nette dans l'un ou l'autre de ces trois compartiments. A ces derniers faits de duplication, où la force expressive — inconsciente ou délibérée chez le locuteur — l'emporte sur la valeur signifiante, conviendrait assez, reconnaissons-le, l'étiquette de pléonasme « pur » : elle marque leur caractère ou de méprise, ou d'excès cultivé à plaisir.

I. — *Faits de duplication répondant à des modalités psychologiques.*

A) *Affirmation emphatique du moi.* Bally l'avait noté : « La poussée individuelle tend à *exagérer* l'expression, et des considérations sociales tendent à *atténuer* » (*op. cit.*, p. 284). Et chacun, bien sûr, de se rappeler le fragment de Pascal sur l'amour-propre. L'avertissement ne sert de rien : le « moi, je... » est d'usage quotidien. Souvent un adverbe vient en renfort : « il me semble à moi personnellement », dit un candidat à l'oral d'un concours. Mais aussi bien tel maître : « moi, personnellement, je pense que... » (J. P., 11-V-1974). Et tel autre, dans un élan qui se croyait de modestie : « je voudrais faire ici mon auto-critique personnelle » (L. H., 22-VI-1973).

B) *Exhortation.* Voici le premier cas — on en rencontrera d'autres — où la duplication est comme le calque du mouvement affectif. Deux

9. Mettons à part les recherches de logique formelle appliquées à la réalité linguistique : elles peuvent être stimulantes, mais s'exposent aux risques des postulats et de la schématisation. L'étude de J. Rey-Debove (*Français moderne*, oct. 1978) sur « Le sens de la tautologie », prise sous l'angle tantôt de la logique, tantôt de la grammaire, très rarement de l'expressivité, en est un bon exemple.

exemples, l'un spontané : (une mère à son petit garçon partant pour l'école) : « Dépêche-toi vite, dépêche-toi ! », l'autre très littéraire : « O vous, tous les assoiffés, venez, mais venez donc, envenez-vous en vers les eaux inextinguibles ! » (Claudiel, *O. C.*, XXIV, 250).

C) *Interrogation*. Un syntagme itératif a valeur ici de symbole : « Pourquoi est-ce que », avec sa variante dite populaire : « Pourquoi c'est-i(l) que », tant exploitée par Queneau. Prenons ailleurs nos exemples. L'un est un début de chanson, connu, de Richard Anthony :

En l'année 2005 de notre ère,
Est-ce que l'homme sera-t-il encore sur notre terre ?

L'autre, recueilli sur une plage en août 1975, défie les plus belles audaces de *Zazie* : (un père à son fils) « Qu'est-ce que c'est-i qu't'as-ti fait de la bouée ? »

De l'interrogation à l'exhortation le lien est assez clair : ici comme là joue à plein la poussée de l'élan affectif. Il ne l'est pas moins de l'exhortation à l'expression de la volonté ou de la nécessité, comme de l'interrogation à l'expression du doute ou de la virtualité.

D) Expression de la *volonté* — ou de la *nécessité*. Citons, pour l'une, deux propos puisés dans le langage des instances administratives : « ... une commission qu'on a voulue volontairement légère » (J.-C. S., 28-XI-1974)¹⁰ ; ... « À moins qu'on veuille intentionnellement faire croire à un sinistre irrémédiable » (J. R., 16-III-1976). Et pour l'autre un texte appartenant à un registre très surveillé, mais qui pour autant ne se refuse pas le cliché itératif « devoir nécessairement » :

Cette fin est l'aboutissement d'une suite de modifications intérieures aussi désordonnées que l'on voudra, mais qui doivent nécessairement se résoudre (P. Valéry, éd. Pléiade, I, p. 1351).

E) Expression du *doute* ou de la *virtualité*. C'est par dizaines que se comptent les attestations — orales, mais aussi écrites — du stéréotype itératif : « pouvoir peut-être » (variante entre beaucoup d'autres : « peut-être possible »). Il est difficile de choisir parmi tant de témoignages, émanant la plupart d'universitaires. N'y aurait-il pas là une marque à la fois du « doute méthodique » et de l'hésitation à s'engager qui en découle ? Cueillons quelques « perles » : « ... on pourrait peut-être (mais je laisse un point d'interrogation) envisager la consolidation du ministère pour un temps limité » (A. Siegfried, *Figaro* du 19-VII-1958) ; « Je pense que vous pourriez peut-être faire des sondages à cet égard » (M. N., 4-X-1956) ; « Je crois que M. Maurice Merleau-Ponty serait peut-être d'accord avec moi sur ce point » (Jean Wahl, leçon du 20-XII-1955).

¹⁰. Et qu'on ne croie pas à un lapsus aberrant. Nous en avons deux autres exemples, dont l'un surpris chez un universitaire de talent.